



CONSEIL COMMUNAL DE PENTHAZ

RAPPORT DE LA COMMISSION DES ESPACES PUBLICS

PREAVIS MUNICIPAL N°07 – 2021

Demande de crédit d'étude pour le réaménagement du trottoir de la route de Cossonay

La commission des espaces publics (ci-après « la commission ») composée de M. Stéphane Rollier (président) excusé, de M. Saugy (rapporteur), de Mme Valérie Baud Mermoud, de Mme Deborah Intelisano et M. Patrick Magnenat, M. Pierre Dallenbach, M. Christian Muster, s'est réunie le mardi 9 novembre à la salle de commune en présence de M. Pollien, Syndic.

Lors de cette séance, M. Pollien nous a présenté le préavis qui vous est soumis avec toutes les explications nécessaires et les réponses à nos questions. Nous le remercions pour sa clarté et sa disponibilité.

Lors de la séance qui a suivi celle avec la municipalité, la commission a statué à l'unanimité des membres présents sur ce préavis.

Il ressort que :

- Le canton a prévu le réaménagement de la route de Cossonay et il serait bénéfique de profiter du chantier pour le réaménagement du trottoir.
- Les travaux terminés, la route sera déclassée et deviendra route communale ce qui nécessitera de déplacer le panneau d'entrée de la localité vers le carrefour de la RC 317-B-P. Il deviendra possible de réduire la limitation de vitesse à 60km/h
- Ce préavis pour une demande de crédit d'étude pour le réaménagement du trottoir de la route de Cossonay donnera appui à la pétition de M. Claude Mermoud concernant les nuisances sonores de la route de Cossonay.

En conclusion, la commission propose, à l'unanimité des membres présents, au Conseil communal de Penthaz de donner à la Municipalité son approbation sur le préavis n°07-2021 à l'octroi d'un crédit d'étude pour le réaménagement du trottoir de la route de Cossonay.

Penthaz, le 09 novembre 2021

Vice-Président

Patrick Magnenat

Le rapporteur

Damien Saugy